

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 9 mai 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

2018 DEVE 84 Approbation d'un contrat de concession de droits d'auteur avec C215 dans le cadre du « printemps des cimetières ».

Mme Pénélope KOMITES, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 17 avril 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose de conclure un contrat de concession de droits d'auteur avec l'artiste C215 pour la réalisation à titre gratuit d'une œuvre artistique au cimetière parisien d'Ivry-sur-Seine dans le cadre de la programmation 2018 relative au « Printemps des cimetières » ;

Sur le rapport présenté par Mme Pénélope KOMITES au nom de la 3ème commission,

Délibère :

Article 1 : Un contrat de concession de droits d'auteur est conclu avec l'artiste C215 et par lequel celui-ci concède sans frais à la Ville de Paris, dans leur totalité et sans aucune réserve, l'ensemble des droits patrimoniaux qu'il détient sur l'œuvre réalisée dans le cadre de l'édition 2018 du printemps des cimetières, au cimetière parisien d'Ivry-sur-Seine.

Article 2 : La Maire de Paris est autorisée à signer ledit contrat sans frais pour la Ville de Paris et annexé à la présente délibération.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO